

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE

du 9 mars 2026 – 19h00

Le Conseil municipal s'est réuni à 19h00, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Fouilloux, Maire.

### **Etaient présents :**

MMES et MM FOUILLOUX GROSROYAT RIVIERE DE SAEVER LAGREZE  
GUYONDET HUDRY MAKHLOUF LABRUNIE AUBERTIN GOLLIET

### **Absent(s) excusé(s) :**

Mme GERVIER : pouvoir à Mme GROSROYAT  
M. FERNANDEZ : pouvoir à M. FOUILLOUX  
M. MONTANARI

### **Absent(s) :**

M. RENAUT

**Secrétaire de séance :** Jean-Pierre RIVIERE

### **ORDRE DU JOUR:**

#### **1°) Ouverture de la séance**

- a) Vérification du quorum
- b) Nomination d'un secrétaire de séance
- c) Approbation du compte-rendu du 18 février

#### **2°) Construction d'une école maternelle + cantine**

- a) Avenant n°2 au lot 12 « Chauffage – Ventilation - Plomberie-Sanitaire »**  
Entreprise BRACHET COMTET
- b) Avenant n°2 au lot 8 « Plâtrerie - Peinture »** Entreprise PONCET CONFORT  
DECOR

\*\*\*\*\*

#### **1)° Ouverture de la séance**

- a) Après avoir vérifié que le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance. 12 conseillers sont présents.
- b) Nomination d'un secrétaire de séance : M. Jean-Pierre RIVIERE se propose et est donc nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.
- c) Approbation du compte-rendu du 18 février : le PV est accepté à l'unanimité.

#### **2°) Construction d'une nouvelle école avec cantine :**

- a) Avenant n°2 au lot 12 « Chauffage – Ventilation - Plomberie-Sanitaire »**  
Entreprise BRACHET COMTET : M. le Maire précise que ces travaux n'étaient pas prévus dans le marché initial et que c'est lui qui en fait la demande. Il informe que cet avenant concerne la fourniture et l'installation d'un système de régulation du chauffage et de la VMC pour une plus-value de 38'585.80€ H.T. **soit 46'302.98€ TTC**. Après plusieurs remarques et une longue discussion, le Conseil accepte à l'unanimité sous réserve qu'il soit précisé sur la signature de l'avenant que l'entreprise BRACHET COMTET s'engage à terminer ces travaux dans les mêmes délais que ceux qui lui ont été confiés dans le marché.
- b) Avenant n°2 au lot 8 « Plâtrerie - Peinture »** Entreprise PONCET CONFORT DECOR : l'avenant concerne la modification de certains travaux dans la zone cuisine pour une plus-value de 909.62€ H.T. **soit 1'091.54€ TTC**. Le Conseil accepte à l'unanimité.

Séance levée à 19h45